

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 DECEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 08 décembre 2022**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marie-Claire NEAUD, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Dominique ROBERT.

**POUVOIRS :**

Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,  
Marie-Laure DUMONT donne pouvoir à Lysiane ROUYER,  
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,  
Marie-Claire NEAUD donne pouvoir à Marianne IRIARTE-HUET,  
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Hassen SFAR donne pouvoir à François NEBOUT,  
Dominique ROBERT donne pouvoir à Frédéric CROS.

**MEMBRES ABSENTS :**

Jean Leopold SIWE-NANA, Lhoussaine BOUFARHA.

Monsieur Cédric JEGOU a été nommé secrétaire de séance

## N° 2022-145- Résidence autonomie Foyer Soleil - Révision des tarifs au titre de l'année 2023

Les simulations financières réalisées par les services au titre de la redevance des résidents intégrant d'une part, l'amortissement de l'emprunt levé par le bailleur Logélia Charente, et d'autre part, les travaux de mises aux normes ainsi que l'augmentation significative du prix de l'énergie amènent à une évolution de la redevance globale des résidents de 5% au titre de l'année 2023. De plus, un rappel de charge sur les consommations fluides pourrait intervenir en 2023.

La décomposition de cette redevance s'articulerait de la manière suivante en fonction du logement occupé et du type d'occupation :

		2022	2023	Evolution (valeur)	Evolution (%)
personne seule	Loyer nu T1	185.52	194.80	9.28	5%
	Services T1	335.60	352.38	16.78	5%
	Charges T1	104.71	109.95	5.23	5%
	<b>Total T1</b>	<b>625.84</b>	<b>657.13</b>	<b>31.29</b>	<b>5%</b>
personne seule	Loyer nu T1bis	253.83	266.52	12.69	5%
	Services T1bis	335.60	352.38	16.78	5%
	Charges T1bis	141.35	148.41	7.06	5%
	<b>Total T1bis</b>	<b>730.78</b>	<b>767.32</b>	<b>36.53</b>	<b>5%</b>

		2022	2023	Evolution (valeur)	Evolution (%)
couple	Loyer nu T1bis	253.83	266.52	12.69	5%
	Services T1bis	460.16	483.16	23	5%
	Charges T1bis	141.35	148.41	7.06	5%
	<b>Total T1bis</b>	<b>855.34</b>	<b>898.09</b>	<b>42.75</b>	<b>5%</b>

~~Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la révision de 5 % des tarifs 2023 de la résidence autonomie Foyer Soleil et autorise Monsieur le Maire à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.~~

Fait et délibéré en mairie, le 14 décembre 2022.

Le maire,



François NEBOUT